« a) des salaires mensuels fixes

« b) Des remises proportionnelles et commissions directes or indirectes qui constituent le « complément de salaire ou le salaire des voyageurs représentants et placiers

« c) Des ordres à venir après rupture comme « suite aux échantillonnages des voyageurs, « représentants et placiers :

« d) De l'importance en nombre et en valeur « de la clientèle apportée, créée ou développée « par les voyageurs représentants et placiers.

« Toute stipulation portant renonciation au « droit qui vient d'être fixé est nulle de plein « droit et réputée non écrite.

« Les contestations auxquelles pourra donner lieu l'application du présent article, lorsqu'elles seront portées devant les tribunaux « civils et devant la Cour d'appel seront instruites comme affaires sommaires et jugées « d'urgence ».

M. Nogueres, au nom de l'U.S.N., demande encore que le projet de loi suivant soit voté

« Est nulle comme contraire à l'ordre public, dans les termes de l'article 1133 du Code Civil, toute clause d'un contrat de travail comportant pour l'ouvrier, l'employé, le voyageur, le représentant ou le placier, après rupture du contrat, une restriction quelconque à la liberté du commerce de l'industrie ou du travail.

« Louvrier l'employé, le voyageur, le représentant ou le placier sont, au cours du contrat de travail et après la rupture de ce contrat, responsables des actes de concurrence déloyale qui sont établis contre eux par leur employeur ou leur ancien employeur. »

M. BERTRAND remercie l'orateur, puis M. COUTEL, député, arrivé au cours de l'assemblée promet son concours aux membres de l'U.S.N

LES ORDRES DU JOUR

Les ordres du jour suivants sont adoptés à l'unanimité. En voici les principaux passages :

1° Les voyageurs et représentants acclament le statut professionnel élaboré par l'U.S.N. et dont le parlement est saisi.

« Prennent acte que le projet Le Douaree est abandonné. Demandent au Conseil d'Administration de l'U.S.N. de pratiquer à l'égard des organisations syndicales une confraternité qui permettre une action commune dans l'intérêt général, sans que l'autonomie de l'U.S.N. soit compromise et sans que ses méthodes soient atteintes. »

2° « Décident d'intensifier la propagande dans le département. Proclament que c'est là le véritable moyen de rassembler les forces vives de la corporation sous le seul titre de l'Union Syndicale Nationale qui, constituant le Syndicat unique, permette l'aboutissement des justes revendications. »

LE BANQUET

Un banquet amical eut lieu ensuite au Carlton-Hôtel, rue Faidherbe. Il fut présidé par M. Chérifel président de l'U.S.N. et groupait à la table d'honneur MM. Bouton d'Agnères, conseiller de Préfecture représentant M. le Préfet du Nord; Messon, adjoint représentant M. le Maire de Lille, Coutel, Nicolle, députés ; L. Ribot, Nogueres, Varin et Mme Colrel, Van Loo, etc..

A l'heure des toasts, M. BERTRAND, président du groupe du Nord, salue les dames présentes et les personnalités assistant au banquet.

M. L. RIBOT, célèbre la naissance officielle du groupe du Nord, en constate la belle vitalité. « Ce groupe, — dit-il, — peut être doublé en un an, car vous avez une façon de travailler dans le Nord qui doit nous attirer toutes les sympathies. Je lève mon verre au 1.000me adhérent »

M. BOUTON D'AGNERES, représentant M. le Préfet du Nord excuse M.Ludelio, retenu ailleurs, dit l'intérêt que porte l'administration préfectorale à l'U.S.N. Vos délégués recevront à la Préfecture le meilleur et le plus cordial accueil. Je lève mon verre à votre association.

M. MASSON, au nom du Maire de Lille, excuse M. R. Salengro, d'abord, dit ensuite la joie qu'il éprouve de voir se fonder et grandir une nouvelle organisation syndicale, son désir de voir aboutir les revendications présentées à l'assemblée générale du matin.

M. NICOLLE, député, célèbre le mérite des voyageurs et représentants de commerce distributeurs des richesses industrielles du pays. En dehors de toute question politique, il s'efforcera de soutenir les artisans de la vente de la production

M. COUTEL déclare qu'il serait bon de mieux considérer le voyageur, la représentant de commerce, met en relief l'utilité de son rôle.

M. CH. RIFEL, termine la série des discours en remerciant la Municipalité de Lille, « toujours si accueillante à nos aspirations » et l'Administration préfectorale du Nord, s'élève contre la loi du 2 août 1927 et demande que dans l'avenir on consulte les organisations intéressées avant de voter au Parlement un projet qui fasse loi. Il s'élève en outre « contre la lutte fratricide entre gens d'une même corporation. »

Le dramatique enlèvement de la fillette espagnole retrouvée après 13 ans

Nous avons raconté brièvement la romanesque histoire d'une fillette enlevée à l'âge de trois ans et retrouvée par son père au bout de treize ans. Voici sur cette affaire d'intéressants détails :

La jeune Espagnole, Julia Martinez, fut enlevée à Kenitra, en 1915, alors qu'elle avait 32 mois. Elle est aujourd'hui âgée de 15 ans et quelques mois, mariée et a déjà cinq enfants.

On reste stupéfait devant la simplicité que revêtit cette aventure. A l'époque de l'enlèvement, les malheureux parents, Mme et M. José Martinez, établis à Kenitra, ne négligèrent aucun effort consentant à rechercher leur fille, tout leur avoir. Un domestique indigène, qui s'était enfui après le drame, fut appréhendé et mis en prison où il mourut sans rien avouer.

Puis ce fut le silence. Mme Martinez, morte de chagrin, son mari, ruiné obligé de se placer comme salarié.

En 1923, un maçon espagnol travaillant vers Souk el Arba du Gharb, épousa, à la mode arabe, une jeune indigène, Aicha Aler, âgée de dix ans, qui eut de lui cinq enfants, dont quatre moururent, mais un peu plus tard, des bédards lui contaient que sa femme était une européenne ravie par un domestique et confiée à la famille indigène à qui, pour l'épouser, il l'avait lui-même achetée 1.000 francs

Stupéfait, il se confia à des compatriotes plus anciens que lui dans le pays qui le mirent en relations avec José Martinez lequel reconnut formellement sa fille. Mais la jeune femme ne se rappelle rien, sinon que dans la mechta indigène où elle grandit, vivaient avec elle quatre fillettes maures que elle nommait ses sœurs

En définitive, il s'agirait bien d'un drame de la vengeance et le domestique emprisonné mourut en emportant le secret de son rapt. On ne peut cependant pas s'empêcher d'être troublé en songeant que cette enfant put, en pleine zone soumise, être gardée treize ans non dissimulée sans que personne soupçonnât sa qualité d'Européenne.

Un grand gala de boxe hier à Halluin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les combats préliminaires

HOUTEQUETTE Leon bat VERMOTTE, de Menin, par abandon au premier round ; le boxeur Vermotte est disqualifié pour non combativité.

VANDECASTEELE d'Halluin, bat VANBLAEREN de Menin, par abandon au cinquième round.

SCHEYER, d'Halluin, bat KID, de Wervicq, par disqualification au premier round, pour coup bas.

POTHIER, de Tourcoing, bat LOMBART, d'Halluin, par k. o. au premier round.

LE COMBAT VERMAUT-VANDEVYVER

Les deux adversaires pèsent 75 kilos

Premier round. — Vermaut marque de suite un avantage, il mène le combat avec calme et Vandevyver se laisse prendre à toutes ses feintes.

Deuxième round. — Vermaut force l'allure et Vandevyver prend quelques « châtaignes » sérieuses. Il accuse nettement un certain flottement.

Troisième round. — Vandevyver essaie de tenir son adversaire à distance et Vermaut ne se laisse pas prendre, et, dans les corps à corps, martèle l'estomac du Bruxellois. Au repos, Vandevyver se plaint, du reste, en se frottant le plexus

Quatrième round. — Même tactique de Vermaut, puis, sur une attaque du Belge, le champion français le prend en contre par un crochet à la pointe du menton et c'est net, Vandevyver est mis irrémédiablement k.o.

Le dernier combat, entre HERMAN et STEVERLYNCK, fut superbe. Herman a fait montre d'une science supérieure, mais Steverlynck n'est affirmé un encaisseur de premier ordre. Crochets, uppercuts, directs, etc., sur la face, sur l'estomac, n'arrivèrent pas à le dégoûter. Il poursuivit même son adversaire sans arrêt. A un certain moment, Herman a semblé se ressentir d'avoir continuellement Steverlynck sur les bras. Cependant, il se reprit très bien et termina formidablement ce combat.

La salle attendait avec impatience la proclamation de la victoire du Tourquennois Herman. A sa grande désillusion, l'arbitre accorda le match nul, c'était immérité.

La lutte contre la tuberculose

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES BLESSES DU POUMON A TENU UNE REUNION A LILLE

Dimanche matin, dans une salle de la Mairie de Lille, s'est tenue une réunion organisée par la Fédération des blessés du poumon et des chirurgicaux, sous le présidence de M. Roger Salengro, maire de Lille.

La séance était présidée par M. le docteur Berdou, adjoint au maire.

Un délégué du bureau fédéral de Paris exposa les résultats obtenus par la Fédération et le but qui reste encore à atteindre.

Il rappela que la Fédération avait obtenu un taux de 100 % pour les tuberculeux et l'indemnité de soins de 7.000 francs.

Puis l'orateur parla de la lutte antituberculeuse.

Le secrétaire de la section de Limoges, de passage à Lille, démontra la nécessité de créer une section bien organisée.

Puis M. le docteur Cordonna fit un résumé des questions qui avaient été exposées et invita l'assistance à former immédiatement sa section et son bureau.

De nombreuses adhésions furent recueillies et le bureau fut constitué.

Le siège fut fixé « A la Ville d'Albert », rue des Buisses à Lille.

Un service de "Requiem" à l'intention de l'abbé Lemire

Hier matin, à 11 heures en la basilique métropolitaine de Notre-Dame, un service solennel de Requiem a été célébré à l'intention de l'abbé Lemire, récemment décédé.

Le cardinal Dubois, archevêque de Paris, qu'accompagnaient Mgr Sabatier, vicaire général, et M. le chanoine Gerlier, directeur des œuvres diocésaines, présidait.

Un autel avait été dressé à l'entrée du chœur

La messe a été dite par un vicaire et l'absoute donnée par le cardinal archevêque.

Dans le transept des places étaient réservées aux membres de la famille, M. et Mme Jules Lemire, neveu et nièce de l'abbé Lemire, qui, à l'issue de la cérémonie, reçurent les condoléances de l'assistance.

Le Gouvernement, le Parlement étaient représentés à cette cérémonie à laquelle une foule nombreuse assista.

Le tirage de la tombola des journalistes du Pas-de-Calais

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de l'Association professionnelle des journalistes du Pas-de-Calais :

Ont gagné : 2.000 fr., le numéro 5671 ; une obligation du Crédit Foncier, le numéro 6526 ; 100 fr., les numéros 1044 3056 154 7116 6686 1378 5608 751 4988 9745 7814 4813 7526 3229 9436 4826 7466 4666 1377 1282 1[illegible] 1213 1616 6110 2771 [illegible]431 771 1875 9311 8298 9[illegible]0 9197 4144 3425 6[illegible] 3480 6483 9059 2934 9620 1[illegible] 7014 278 3046 8297 7273 7855 6348 4715 4236 4294 6894 6741 4216 5009 5032 9730 9366 6062 5289 6086 9230 8540 1712 9084 [illegible]136

La distribution des lots se fera à partir du 5 avril, de 18 à 19 heures, au Courrier du Pas-de-Calais, boulevard de Strasbourg à Arras.

Les lots non réclamés dans le délai d'un mois seront acquis à la Société.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTO SUR LA ROUTE PARIS-DUNKERQUE

Une automobile de course, pilotée par un Anglais, M. Butler, et qui roulait à plus de 100 kilomètres à l'heure, s'est écrasée contre un arbre, près de Franeures, dans les environs d'Arras, sur la route nationale de Paris à Dunkerque. Le chauffeur a été dégagé avec de graves blessures ; son état est désespéré.

Deux autres Anglais qui se trouvaient dans la voiture, s'en sont tirés avec des contusions légères.

SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS DE PARIS-BANLIEUE

La Société des jardins ouvriers de Paris banlieue, qui compte 5.000 jardins, a nommé comme président, M. Charles DROULERS en remplacement de l'abbé LEMIRE.

La clôture du concours général agricole

AUX CONCOURS LAITIER ET BEURRIER LES PRINCIPALES RÉCOMPENSES ONT ÉTÉ OBTENUES PAR NOS RÉGIONS.

Le concours général agricole de Paris a fermé hier ses portes après avoir reçu durant toute la journée la visite d'une foule de visiteurs.

Cette dernière journée a été marquée par la proclamation des résultats des concours laitier et beurrier.

Voici le classement :

Concours laitier. — Vache flamande appartenant à M.David, à Bambecque (Nord) 68 kgs 625; 4. Vache flamande, appartenant à M. Cockenpot à Wormhoudt (Nord), 64 kgs 450 : 5. Vache hollandaise, appartenant à M. Gamez à Raillencourt 57 kgs 050 ; 6. Vache flamande appartenant à M. Venaver, à Loeberghe 57 kgs 025 ; 7. vache flamande, appartenant à M. Corrette à Herzelle 56 kgs 600 ; 9. vache hollandaise, appartenant à M. Mercier, à Quiévy, 53 kgs 350 : 11. vache flamande appartenant à M. Petit à Bulgny-Saint-Maclou, 3 kgs 875.

Concours beurrier. — 2. Vache flamande appartenant à M. Blanckaert, à Wargem, 3 kgs 248 ; 3. vache flamande appartenant à M. David, 3 kgs 103 ; 5. vache flamande appartenant à Mme Lefever, à Munoq-Nieulet (Pas-de-Calais) 2 kgs 921 ; 6. vache flamande appartenant à M. Vanaver, à Loeberghe, 2 kgs 782 ; 7. vache flamande appartenant à M. Cockenpot, à Wormhoudt, 2 kgs 676 ; 8. vache flamande appartenant à M. Savary, à Ambrines (Pas-de-Calais), 2 kgs 591 ; 10. vache flamands appartenant à M. Trannin, à Habarcq (Pas-de-Calais), 2 kgs 512 11. vace hollandaise appartenant à M. Mercier à Quévy, 2 kgs 512.

Rendement en beurre par 100 kilos de poids vif de l'animal en 24 heures : 1. Vache flamande appartenant à Mme Lefever, 305 gram. 19 par 100 kilos de poids vif ; 2. Vache flamande appartenant à M. Blanckaert, 265 gram.

A la suite de ces résultats, les prix suivants ont été accordés .

Race Flamande.— 1er prix, 600 fr., M. Vaesken à Wemaers-Cappel (Nord) ; 2e prix, 500 fr., M. Cornette, à Herzeele (Nord) ; 3e prix, 450 fr., M. Bollengier, à Houtkerque (Nord) ; 4e prix, 400 fr., M. Legrand Liborius, à Spycker (Nord) ; 5e prix, 300 fr., Mme Vve Lefever, à Muncq-Nieurlet (Pas-de-Calais) ; prix supplémentaire, 250 fr., M. Didier, à Hondschoote (Nord).

1er prix, 800 fr., M. Blanckaert, à Warghem (Nord) ; 2e prix, 700 fr., M. David, à Bambecque (Nord) ; 3e prix, 600 fr., Mme Vve Lefever 4e prix, 500 fr., M. Vanacker, à Looberghe (Nord) ; 5e prix, 450 fr., M. Cockenpot, à Wormhoudt (Nord) ; 6e prix, 400 fr., M. Savary, à Ambrines (Pas-de-Calais) ; 7e prix, 300 fr., M. Trannin, à Habarcq (Pas-de-Calais) ; prix supplémentaire, 250 fr., M. Legrand Liborius ; prix supplémentaire, 200 fr., M.Vermesch, à Hondschoote (Nord); prix supplémentaire 150 fr., M. Petit, à Buigny-Saint-Maclou (Somme).

Race Hollandaise, — 1er prix, 600 fr., M. Guilbert Polie Désiré, à Loos-les-Lille (Nord) ; 2e prix, 500 fr., M. Gamez Jean, à Raillencourt (Nord).

1er prix, 800 fr., M. Bouffierd Léon, précité 2e prix, 700 fr., M. Mercier Jean, à Quiévy (Nord) ; 3e prix, 600 fr., M. Gamez Jean, précité 4e prix, 500 fr., M. Delsart Léon, à Croix-Caluyan (Nord).

Race Bleue du Nord. — 1er prix, 500 fr., M. Jacmain Octave, à Taisnières-sur-Hon (Nord).

1er prix, 600 fr., M. Manu Adrien, à Wagnies-le-Petit (Nord).

M. R. Péret a prononcé l'éloge de M. J. Ferry

M. Raoul Péret, sénateur, a prononcé hier, à Saint-Dié, sur la tombe de Jules Ferry, et à l'occasion de l'anniversaire de sa mort, un discours dont nous extrayons ce passage :

« Jules Ferry fut, dans toute la noblesse du terme, un réformateur, il a pratiqué vraiment la politique des résultats, celle que préconisait Gambetta, son ami. Il a laissé, à cet égard, un héritage presque unique par sa richesse et sa variété, et s'il n'était mort trop tôt, eût encore accru notre patrimoine national ».

Après avoir retracé l'œuvre coloniale de Jules Ferry, M. Péret conclut par un appel à l'union.

La Politique régionale

Pour les élections législatives

DANS LE PAS-DE-CALAIS

M. LOUIS LEBEL, MAIRE DE ST-POL, CANDIDAT RÉPUBLICAIN DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ST-POL

M. Louis Lebe, a été désigné candidat aux élections législatives pour la circonscription de Saint-Pol. Il se présente comme candidat Républicain. Cela fait quatre candidats dans la circonscription pour un siège à pourvoir.

LES FÉMINISTES BOUGENT

On nous communique :

« Au moment où s'ouvre la campagne électorale on observe dans les milieux féministes une recrudescence d'activité. Tandis que les candidats des divers partis précisent leurs doctrines, affirment leurs programmes, les femmes, électrices et candidates de demain, manifestent hardiment aussi leurs volontés, tout en déplorant que la loi ne leur permette pas encore de les réaliser.

« Le groupe Hilois de l'Union française pour le suffrage des femmes, à la suite de son assemblée générale, avait organisé lundi soir, dans la salle du Conservatoire, une conférence suivie de concert, Mme Brunschvicg, présidente de l'U. F. S. F., présentée par Mme Grimprel, fondatrice et regrettée présidente du Groupe de Lille, sut exposer, avec sa bonne grâce et son éloquence coutumières, devant un auditoire vibrant de sympathie, « le Programme des femmes ». Lutte contre l'alcoolisme, contre la prostitution, contre la mortalité infantile, protection des enfant et des mères, de la santé publique, sains et utiles propagande de paix, voilà la tâche que brûlent d'accomplir les françaises, quelles que soient par ailleurs leurs opinions politiques. Un concert suivit ».

Un grand discours de M. Poincaré

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Concorde républicaine

Poursuivant son discours, M. Poincaré déclare « Au lieu de nous jeter la pierre les uns aux autres, regardons avec une fierté communs ce qu'ensemble nous avons fait.

« C'est dans ce sentiment de concorde républicaine que le Gouvernement s'est formé. Pour entreprendre, avec succès, la tâche qui nous était dévolue, nous avions à nous accorder sur quelques principes généraux et à nous soumettre tous, de bonne grâce, à certaines conditions politiques.

« La plus importante était de nous sentir également résolus à défendre, contre toute atteinte, la constitution républicaine et le régime parlementaire. »

L'enseignement laïque

M. Poincaré parle ensuite de la besogne législative des Chambres.

« Il reste encore beaucoup à faire pour que cette besogne s'accomplisse sans gaspillage de forces avec le maximum de rendement et de rapidité, et il y aura lieu, dès la rentrée, d'envisager les réformes intérieures qui permettront au Parlement de mieux ordonner son travail et de mieux discipliner son activité. »

Le Gouvernement continuera de conserver intact pour les départements recouvrés, le statut scolaire qu'ils ont toujours eu ; le président rappelle à propos de la laïcité que Jules Ferry disait expressément que « dans l'Ecole publique, le maître doit avoir un souci délicat de l'âme enfantine, respecter les croyances religieuses comme les doctrines philosophiques, ne jamais se substituer à la volonté des parents, ne se livrer à aucuns propagande politique. »

CONDITIONS TECHNIQUES DU RELEVEMENT FINANCIER

D'accord sur ces conditions générales, le Cabinet ne s'est pas moins facilement entendu sur les conditions techniques qui devaient assurer le relèvement financier, poursuit M. Poincaré. C'est à la majorité obtenue par lui que nous devons d'avoir pu faire voter deux budgets de suite, sans douzièmes provisoires, ce qui ne s'était pas vu en France depuis la fondation de la République, d'avoir équilibré ces budgets avec une telle sincérité qu'ils se sont jusqu'ici traduits par des excédents, d'avoir relevé le franc et les rentes, sans subir l'humiliation d'un recours à l'étranger, d'avoir converti les emprunts à court terme les plus dangereux, d'avoir commencé l'amortissement de la dette, d'avoir rassuré les porteurs de bons en écartant toute consolidation forcée et en montrant que nous entendions tenir tous les engagements de l'Etat. C'est également cette majorité qui a eu le courage de voter les impôts que la gravité de la situation nous contraignait à lui demander et sans lesquels aucun de ces résultats n'auraient pu être obtenu.

REFORMES PROCHAINES

A ce sujet, M. Poincaré dit notamment :

Maintenant que le budget est équilibré, je suis le premier à reconnaître que nous allons nous trouver plus à l'aise pour retoucher un mécanisme où nous ne prétendons pas avoir réalisé la perfection.

L'ordre du jour qu'a voté la Chambre, le 3 février dernier, avec mon plein assentiment, indique qu'il conviendra de remanier, peu à peu, les contributions en vigueur, de manière à décharger toutes les formes du travail et à favoriser l'essor économique du Pays.

POUR L'AGRICULTURE

Le Président du Conseil en arrive aux améliorations déjà réalisées :

Pour l'agriculture, protection douanière et accords favorables avec les pays voisins, diminutions des restrictions imposées au commerce et à la consommation des céréales panifiables, relèvement des droits protecteurs; pour remédier à la mévente du bétail, majoration des taxes douanières et liberté de sortie de notre cheptel.

D'autre part, les prix payés aux planteurs de tabac ont été relevés.

POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE

M. Poincaré dit quelques mots sur ce qui a été également réalisé en faveur des victimes de la guerre, sinistrés, anciens combattants, etc..., puis parle des travaux d'intérêt public exécutés ou en cours d'exécution.

« Le Gouvernement s'est également appliqué, malgré l'inexorable nécessité des économies budgétaires, à doter plus largement que par le passé les chapitres où sont inscrits les dépenses d'ordre social, celles qu'entraînent les encouragements à la natalité, les secours aux femmes en couches, etc...

Tous ces crédits ont été, en ces derniers mois, considérablement augmentés ».

Cet effort sera poursuivi, ajoute le Président du Conseil.

ASSURANCES SOCIALES

L'orateur parle ensuite des assurances sociales :

A la demande de M. Fallières, les deux Chambres, ont voté à la presque unanimité, une législation nouvelle qui institue un vaste régime d'assurances sociales.

Avant la mise en application nous aurons certainement à faire disparaître de ce statut général quelques-unes des imperfections signalées, notamment en ce qui concerne l'agriculture, peut-être aurons-nous à simplifier le fonctionnement administratif, à donner plus de souplesse et d'indépendance aux organismes d'application représentés par les sociétés de secours mutuels, les syndicats professionnels ou les mutuelles agricoles, à mieux assurer encore la coopération de tous ces groupements.

Mais, du moins, pendant que sera préparé le règlement d'action publique et que les Chambres seront appelées à se prononcer sur les mises au point nécessaires, le gouvernement se sentira stimulé par la volonté déja exprimée du parlement et par la proclamation définitive de quelques principes essentiels.

« IL FAUT NOUS DÉSAVOUER OU NOUS SOUTENIR » DÉCLARE M. POINCARE

Après avoir rappelé les récentes lois militaires votées (possibilité du service de 12 mois) M. Poincaré aborde le question de la majorité parlementaire. L'œuvre accomplie est importante mais il s'agit de la parfaire.

Si l'on estime que nous sommes dans une mauvaise voie, il faut nous désavouer et choisir des députés décidés à voter contre nous.

Si l'on pense que nous sommes dans la bonne voie, il faut nommer des représentants qui s'engagent à nous soutenir. Mais de toutes façons, il est indispensable d'éviter les confusions et les équivoques.

Le Président parle ensuite des principaux adversaires du gouvernement : Les communistes et déclare que « le Gouvernement aura besoin, dans la prochaine Chambre d'une majorité qui l'abdique rien certes de ses droits de contrôle mais qui soit avec lui d'esprit et de cœur et qui dans la solution des graves problèmes qui restent en suspens, ne lui ménage pas sa collaboration. »

LA QUESTION DE LA PAIX INTÉRIEURE

M. Poincaré expose ensuite la question de la paix intérieure. A ce sujet, il déclare :

« Quel que soit le type légal des groupements administratifs, je trouve très naturel qu'ils adressent aux Pouvoirs publics des réclamations et des vœux et nous leur avons toujours, à cet égard, laissé pleine liberté. Mais, et ces vérités élémentaires devront être précisées par la loi: il n'appartient certainement pas aux organes collectifs continue M. Poincaré, de se considérer eux-mêmes comme les dépositaires de la puissance exécutive ou législative car, n'étant, à aucun degré, l'émanation du suffrage universel, ils n'ont aucuns qualité pour parler en son nom ».

Le Président rend ensuite hommage aux fonctionnaires.

LA FRANCE VEUT LA PAIX

Continuant son discours M. Poincaré déclare que le gouvernement n'exagère pas le péril communiste que « la propagande soviétique ne tendra jamais très profondément sur un peuple comme le notre qui n'a pas à chercher en Orient des leçons de progrès, qui a fait l'épreuve de plusieurs révolutions, qui a supprimé les privilèges, promulgué les droits de l'homme et du citoyen, proclamé la liberté et l'égalité et dont le sol, cultivé avec amour, est depuis longtemps partagé entre des millions de propriétaires ».

L'orateur est certain « que le bon sens français saura faire justice des utopies moscovites ».

La France ne veut pas la guerre ; au contraire son idéal est la paix. Le Président du Conseil termine par ces mots après avoir perlé du désir

« tous les Français d'un rapprochement des vainqueurs et vaincus d'hier ».

« Souhaitons, Messieurs, que les sentiments qui nous animent soient partagés par tous les autres pays et travaillons l'âme fervente et les yeux ouverts, à l'avènement de la paix de cette paix dans l'espoir de laquelle les meilleurs d'entre nous ont donné leur vie, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de la France pacifique, verre de travail, de justice et de liberté. »

LE RETOUR A PARIS

Le banquet terminé, MM. Poincaré, les ministres et leur suite se rendent à la gare applaudis sur leur parcours par la foule

A la gare, M. Poincaré prend congé des élus et des autorités et les remercie avec affabilité de leur accueil inoubliable.

M. Poincaré monte dans son wagon-salon en compagnie de MM Leygues et Queuille et c'est à 15 h. 12 exactement que le train part pour Paris, cependant qu'une dernière fois le Préfet de la Gironde, l'organisateur de la manifestation, M. Calmel, sénateur et M. Barrès, président de la Chambre de Commerce le saluent.

Le carillon de Dunkerque à l'honneur

LES NOTES QU'IL EGRENE CHAQUE JOUR SERONT DIFFUSEES PAR RADIO P. T. T. NORD

« O bondissant troupeau mécanique des cloches
« Aux temps anciens
« Dans un commencement de lune
« Quelque berger musicien
« Entendit toutes ses bêtes l'une après l'une
« Qui balançaient les cloches de leur cou
« Et faisaient un concert de musique inégale.

C'est Rodenbach, le poète de Bruges, qui évoque ainsi les joyeux carillons des beffrois. Ils ils sont plus nombreux ces carillons des Flandres et chacune des villes qui en possède un, s'en montre fière. C'est que ces clochettes ont présidé à tant d'évenements qui constituent l'histoire même de la Cité.

Elles ont sonné pour les Rois, sonné pour les Gueux, sonné pour la Commune, sonné pour l'Empereur et pour la République, sonné pour les vainqueurs comme pour les vaincus. Et aujourd'hui encore ne semblent-elles pas, les dimanches de liesse, participer à notre joie, augmenter l'allégresse publique ?

Les Carillons ne hantent que les hauteurs ; ils devaient fatalement rencontrer les ondes hertziennes leur tintinnabulement puéril et précieux ne pouvait pas échapper à l'emprise de ces déesses modernes.

L'attrait était trop fort ! Pensez donc, faire entendre à des milliers d'oreilles tendues à des distances invraisemblables la petite chanson qu'elles avaient accoutumé d'égrener au pied de leur tour de pierre.

Eh bien ! notre carillon dunkerquois, le carillon de la Tour, le carillon de Saint-Eloi et du maître Pieters entre dans la danse.

Sachez que le poste de radiophonie des P. T. T. du Nord sollicite l'autorisation de « radio-diffuser » l'hymne à Jean Bart et tout ce qui s'envole du Carillon du Dunkerque. C'est une idée charmante à laquelle M. Charles Valentin s'est rallié tout de suite.

« La Ville héroïque qui... etc..., etc... » va devenir la Ville qui chante, la Ville qui fait entendre aux foules la voix des cloches. Bravo !

G. G.

LA DOYENNE DES CANTINIERES DE FRANCE EST DÉCÉDÉE

La doyenne des cantinières de France, Mme Veuve Tuvache, née Caroline Lucius, vient de mourir à Troyes, à l'âge de 85 ans. Elle était titulaire de la médaille militaire et des médailles commémoratives des campagnes du Mexique et de 1870.

LA DESTRUCTION DES NIDS DE CORBEAUX ET DE PIES

Tout propriétaire, fermier, locataire, métayer, usufruitier ou useger de terrains où sont les arbres portant des nids de corbeaux ou de pies est tenu de procéder ou de faire procéder à la destruction de ces nids à l'aide de la main, de la gaule ou même du fusil. Cette destruction des nids devra être pratiquée du 1er avril au 1er juin de chaque année.

Dernière Heure Sportive

La réunion de Préparation Olympique de Natation à Tourcoing

SIX RECORDS BATTUS !

La réunion de préparation olympique de natation, décidée par le Comité directeur et organisée par l'active société tourquennoise « Les Enfants de Neptune » a obtenu un vif succès particulièrement au point de vue sportif.

Cinq records de France ont été battus :

Celui des 150 mètres relais 3 nages, par l'équipe de l'A.S. Strasbourg.

Ceux des 300 et 400 mètres nage libre par l'extraordinaire champion tourquennois Vandeplanque

Celui des 400 mètres relais dames, par l'équipe féminine des Enfants de Neptune de Tourcoing.

Celui des 100 mètres nage dos par Zeibig, de Strasbourg.

Le jeune Lefebvre des E.N.T. a de son côté abaissé le record du Nord des 100 mètres dos.

Ces brillants résultats se passent de commentaires et nous dispensent d'éloges envers les organisateurs de cette magnifique manifestation sportive.

Course de 50 mètres crawl cadettes réservée aux E.N.T. — 1re, Mlles Bouvenne et Parent 48" ; 2e, Mlle Lebrun 42 1/5 ; 4e, Mlle Welcomme 43 2/5 ; 5e, Mlle Horent 44 2/5.

Course de 50 mètres crawl série A Scolaires. Réservée aux E.N.T. — 1er, Soenen 43" 2/5 ; 2e, Detruye 44 2/5 ; 3e, Dupire 48 4/5 ; 4e, Noyelle René M ; 5e, Delannoy 58 ; 6e, Krebansky 1'5" 1/5.

Série B cadets. Réservée aux E.N.T. — 1er, Noyelle André 33" 1/5 ; 2e, Vandecastèle 34 1/5 ; 3e, Lemayeux 36 4/5 ; 4e, Maxès 37 2/5 ; 5e, Lefebvre 39 2/5.

Tentative de record de France. Course de 150 mètres relai (3 nages par l'équipe de l'A.S.S.). — Record de France S.C.U.F. 1'43" 1/5.

L'équipe A.S.S. : (Rudolf-Schobel et Klein) réalise le temps de 1'42" 1/5. Le record est battu de 3".

Tentative de record de France. Course de 400 mètres nage libre par Vandeplancke. — Record de France des 300 mètres (Padou 4'00" 3/5. — 400 mètres Vandeplancke 5'37" 4/5 contre l'équipe Féminine de relai des E.N.T. Record de France E.N.T. 5'30" 2/5

Course handicap au 100 mètres nage libre en 1'2" 2/5. — 200 mètres en 2'31" 3/5. — 300 mètres en 3'50" 2/5 ; **le record des 300 mètres battu de 1" 1/5. — 400 mètres en 5'32" soit le record battu par Vandeplancke de 4" 4/5.**

L'équipe féminine de relai (Mlles Horent-Ladoux-Dupire et Roty) 400 mètres en 5'36" 1/5, soit le record battu de 8" 1/5.

Course de 200 mètres nage libre (Messieurs). Préparation Olympique. — 1er, Klein (A.S.S.) 2'3" 2/5; 2e, Delahaye (E.N.T.) 2'12" 2/5 ; 3e, Roger (E.N.T.) 2'1" 2/5 ; 4e, Buttet (E.N.T.) 2'14" 2/5 ; 5e, Maillaud (L.P.) 2'18" ; 6e, Cuvelier (E.N.T.) 2'19" ; 7e Triboulet (E.N.T.) 2'19" 2/5.

Course de 100 mètres nage libre entre les 3 meilleurs juniors des E.N.T. — 1er, Dumortier 1'16" 1/5; 2e, Desrousseaux 1'16" 2/5 ; 3e, Bonduel 1'18" 4/5.

Course de 200 mètres dos (Messieurs). Préparation Olympique. — 1er, Schobel (A.S.S.) 3'15" 1/5 ; 4e, Saugrain (E.N.T.) 3'16" 3/5.

Course de 100 mètres nage sur dos (Messieurs) Préparation Olympique. — 1er, Zeibig (S.N.S.) 1'19" 1/5; 2e, Ducos (C.N.P.) 1'23" ; 3e, Rudolf (A.S.S.) 1'24" 1/5 ; 4e, Carmont (C.A.P.) 1'24" 3/5 ; 5e, Lefebvre (E.N.T.) 1'26" 4/5.

Zeibig de (S.N.S.) a battu le record de France des 100 mètres de 2" 2/5 et Lefebvre des E.N.T., le record du Nord de 1" 1/5.

Course de 100 mètres nage libre (Dames) Préparation Olympique. — 1re Mlle Horent Claire (E.N.T.) 1'26" 1/5 ; 2e, Mlle Ledoux (E.N.T.) 1'23" 2/5 ; 3e Mlle Roty Georgina (E.N.T.) 1'24" 4/5 ; 5e, Mlle Mortier (C.G.P.) 1'28" 1/5.

Course de 200 mètres brasse (Dames) Préparation Olympique Handicap. — 1re Mlle Stoffel (S.R.C) 3'34" 4/5 ; 2e, Mlle Debucquoy Julia (E.N.T.) 4'2" ; 3e, Mlle Debucquoy Pauline (E.N.T.) 4'17".

Excelsior-Club de Tourcoing bat Racing-Club de Roubaix par 4 buts à 0

Le jeu débute très plaisamment, chaque équipe s'évertuant à pratiquer le beau jeu de passes. Sur centre de David, Vandenhende met à côté.

Le Racing impose ensuite son jeu, bombarde les buts tourquennois, mais avec beaucup de maladresse ! Seul devant le but, L. Cocheteux met au dessus. Les supporters racingmen applaudissent ironiquement ! Hewitt lance sur la barre transversale. L. Cocheteux seul à 10 mètres du but fait une passe à un co-équipier fantôme !

La mi-temps accuse un score vierge ; les spectateurs s'aperçoivent de la comédie... dont ils ont fait les frais.

Le jeu reprend... et les rires ironiques aussi.

Une main de Cat près du but, n'est pas penalisée. Le public reste muet.

A la 8e minute Encoutre, sans se déranger laisse passer la balle. Le public siffle ; il a bien compris.

E.C.T. : 1 — R.C.R. : 0.

J. Bonte shoote au but... il a dû se tromper. Encoutre s'amuse à dribbler les avants tourquennois.

Pour rendre plus grossière encore la plaisanterie, Hewitt se laisse prendre gentiment la balle par Seynaeve, qui, avec le sourire, la conduit jusque dans le but, (22e minute).

E.C.T. : 2 — R.C.R. : 0.

La farce continue, Encontre sort des buts... et laisse rentrer la balle E.C.T. : 3 — R.C.R. : 0.

Sur corner, le Racing marque un but...

Bécue gesticule dans ses bois les jambes en l'air. Il faut bien varier les distractions !

E.C.T. : 3 — R.C.R. : 1.

Le Racing marque un nouveau but (tête de Depoers). On ne veut pas trop se payer la tête du public. E.C.T. : 3 — R.C.R. : 2.

Jesson, d'un shoot de coin et porte la marque à quatre.

Enfin, le coup de sifflet met fin à cette plaisanterie qui a trop duré.

LE TOUR DES FLANDRES CYCLISTE

Le Tour des Flandres cycliste, disputé hier a été gagné par le Belge Maertens, couvrant le parcours en 10 h. 39 minutes 40 secondes, soit de 34 km. 400 à l'heure. Derrière le vainqueur, Mortelmans à une longueur ; Delannoy à une longueur ; Lucien Buysse à 2 longueurs ; A. Van Brussene à une longueur, etc.

LES RÉSULTATS DU GALA DE BOXE BRUAY-TOURCOING

Voici les résultats de ce gala disputé hier à Bruay-en-Artois :

Prévost de Bruay bat Basin de Tourcoing aux points.

Gauthier (B.) bat Dujardin (T.) aux points.

Goutillard (B.) bat Vanberghet (T.) aux points.

Etienne (T.) bat Defer aux points.